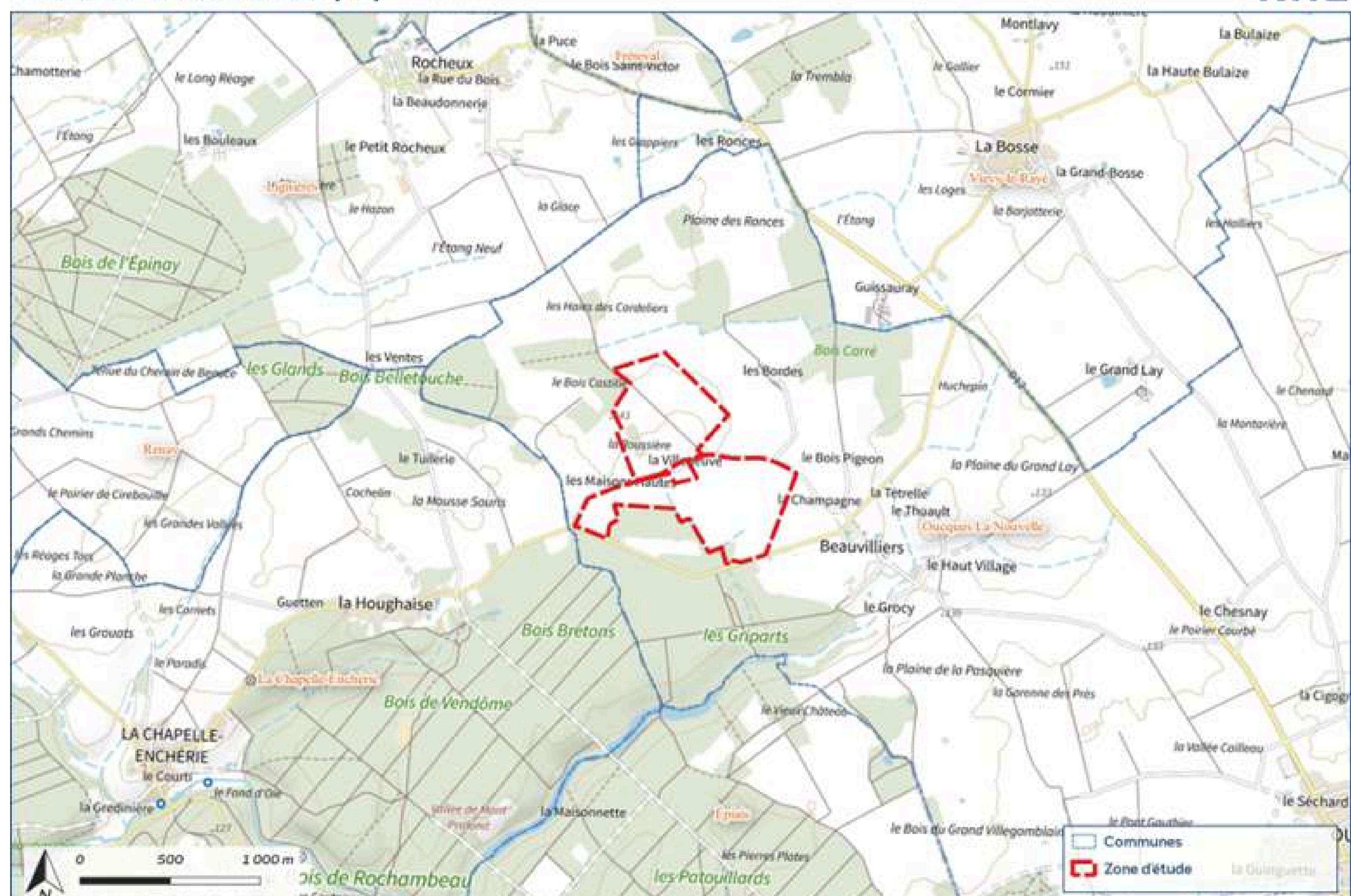


# RWE

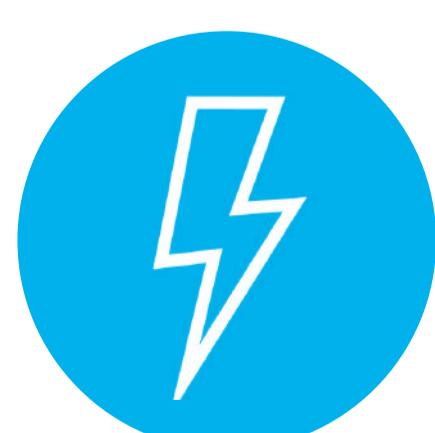
# Projet agrivoltaïque de Beuvilliers

## OUCQUES-LA-NOUVELLE (41)

RWE



# Les chiffres clés du projet



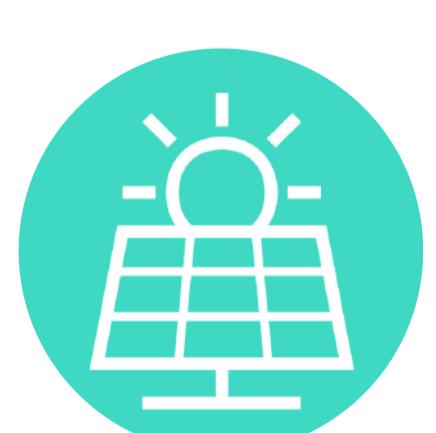
19,8  
MWc

## Puissance du parc.



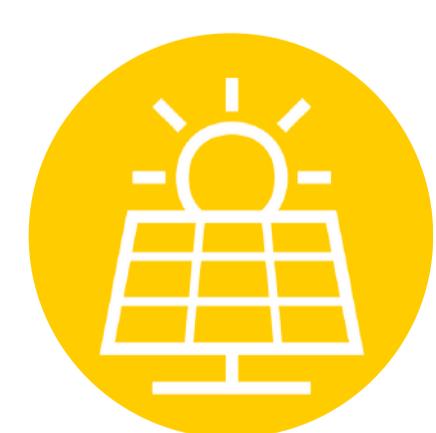
**6 500  
foyers**

alimentés en moyenne  
(ADEME).



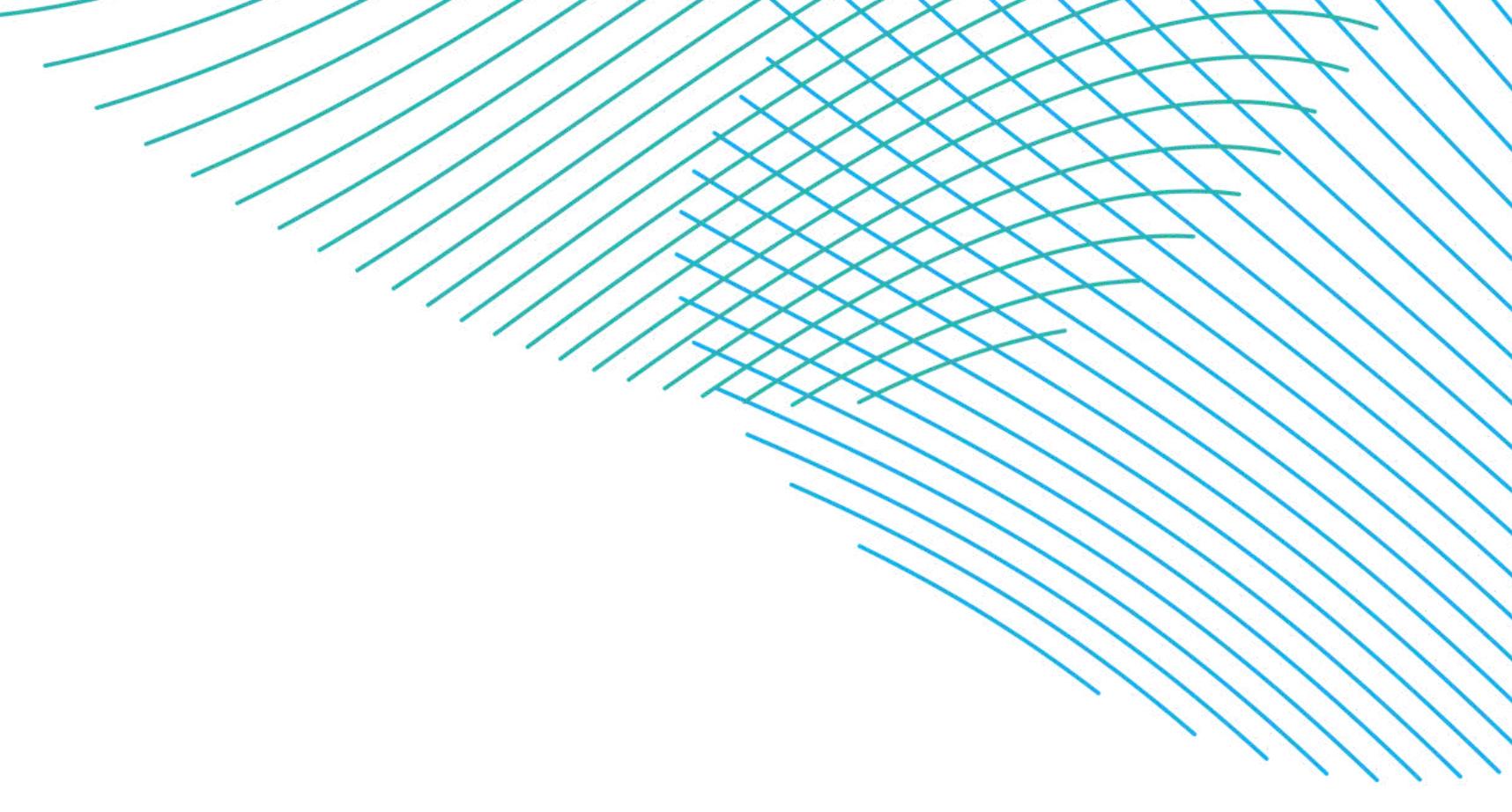
# 2029

# Mise en service prévisionnelle du parc



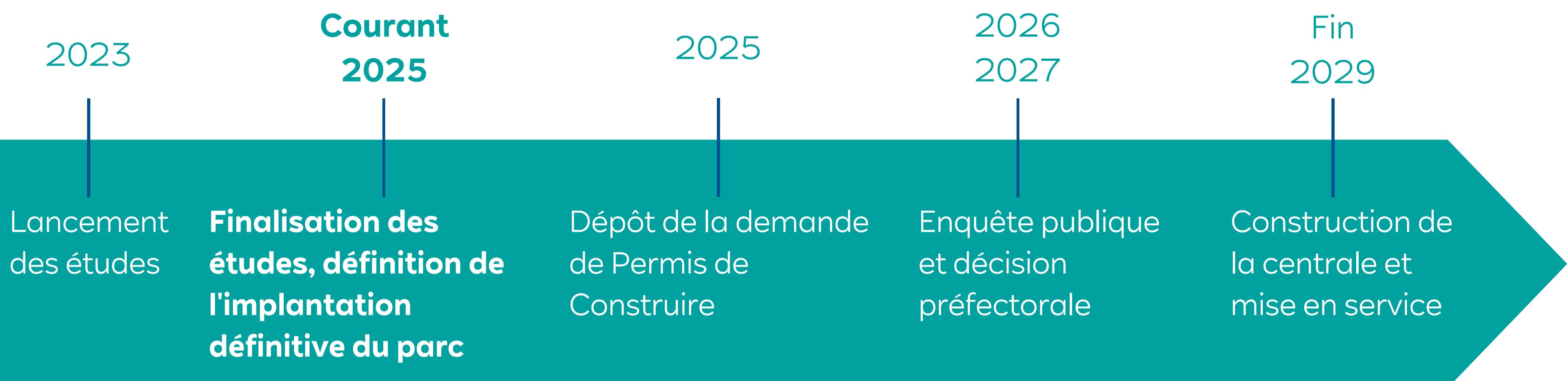
**32%**

# Surface du projet couverte par des panneaux



## Le calendrier du projet

Le développement d'un projet agrivoltaïque est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet agrivoltaïque : zone d'implantation, nombre de panneaux...



## Les bénéfices pour votre territoire

### Taxe d'aménagement la première année

La première année d'exploitation du parc agrivoltaïque, la commune d'Oucques-la-Nouvelle perçoit une taxe d'aménagement pour le chantier et la maintenance. Celle-ci s'élève à 28 650€. Le département du Loir-et-Cher touchera également une taxe d'aménagement de 18 400 €.

### Retombées fiscales annuelles

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation. Le montant des taxes perçues augmente les 20 dernières années d'exploitation

#### Retombées fiscales\* pour un projet de 19,8 MWc :

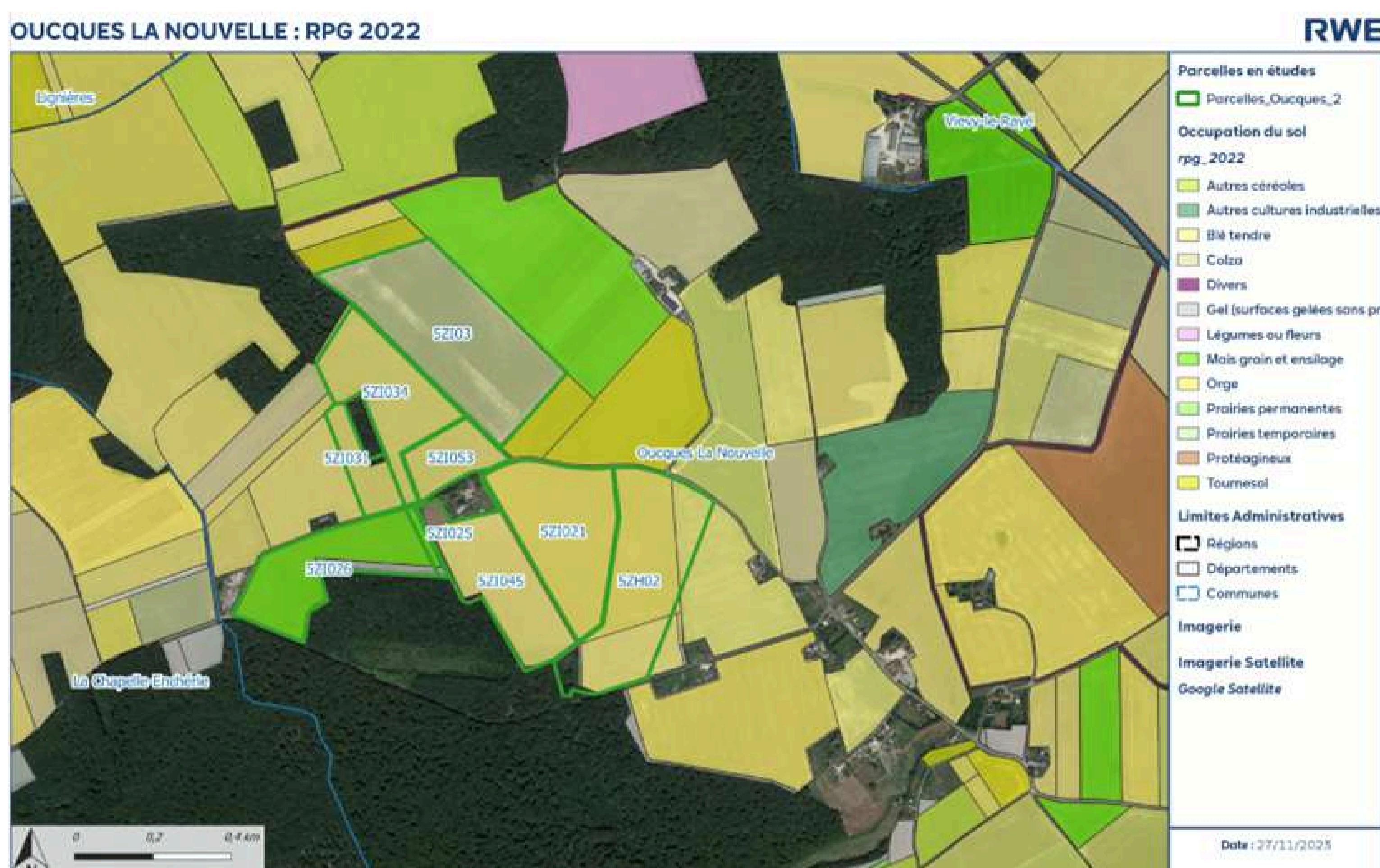
	20 premières années :	20 dernières années :
Commune de Oucques-la-Nouvelle	12 480 € / an	28 650 € / an
Communauté de Communes Beauce Val de Loire	28 890 € / an	69 320 € / an
Département du Loir-et-Cher	17 800 € / an	42 060 € / an

Simulations réalisées en novembre 2025, basées sur les dispositions fiscales de 2024  
(source : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr))



## Le volet agricole

De nombreuses analyses ont permis d'adapter le projet et de trouver la meilleure synergie possible avec les exigences agricoles actuelles, mais également futures.



## Le projet agrivoltaïque de Beauvilliers

Le projet agrivoltaïque vise à installer des "trackers" photovoltaïques sur des parcelles en prairies de fauche : les panneaux seront mobiles et pourront suivre la course du soleil et surtout s'adapter aux besoins de l'exploitant. L'installation de panneaux mobiles permettra une continuité de la production de grandes cultures, ouvert à des projets innovants (comme des arbres fruitiers), tout en produisant une électricité d'origine renouvelable.

## Un projet sur-mesure, au bénéfice de l'agriculteur

**Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :**

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)\* ;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée\*;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021

## Des solutions pensées avec les agriculteurs



## L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Sillage. Elle analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants.

### Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des panneaux solaires) ont été réalisés afin d'estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entrent en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettent d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel.

Une sélection est également présentée sur le site Internet du projet : [ouqueslanouvelle.parc-solaire.com](http://ouqueslanouvelle.parc-solaire.com).



Point de vue 1 : Depuis les Maisons Hautes

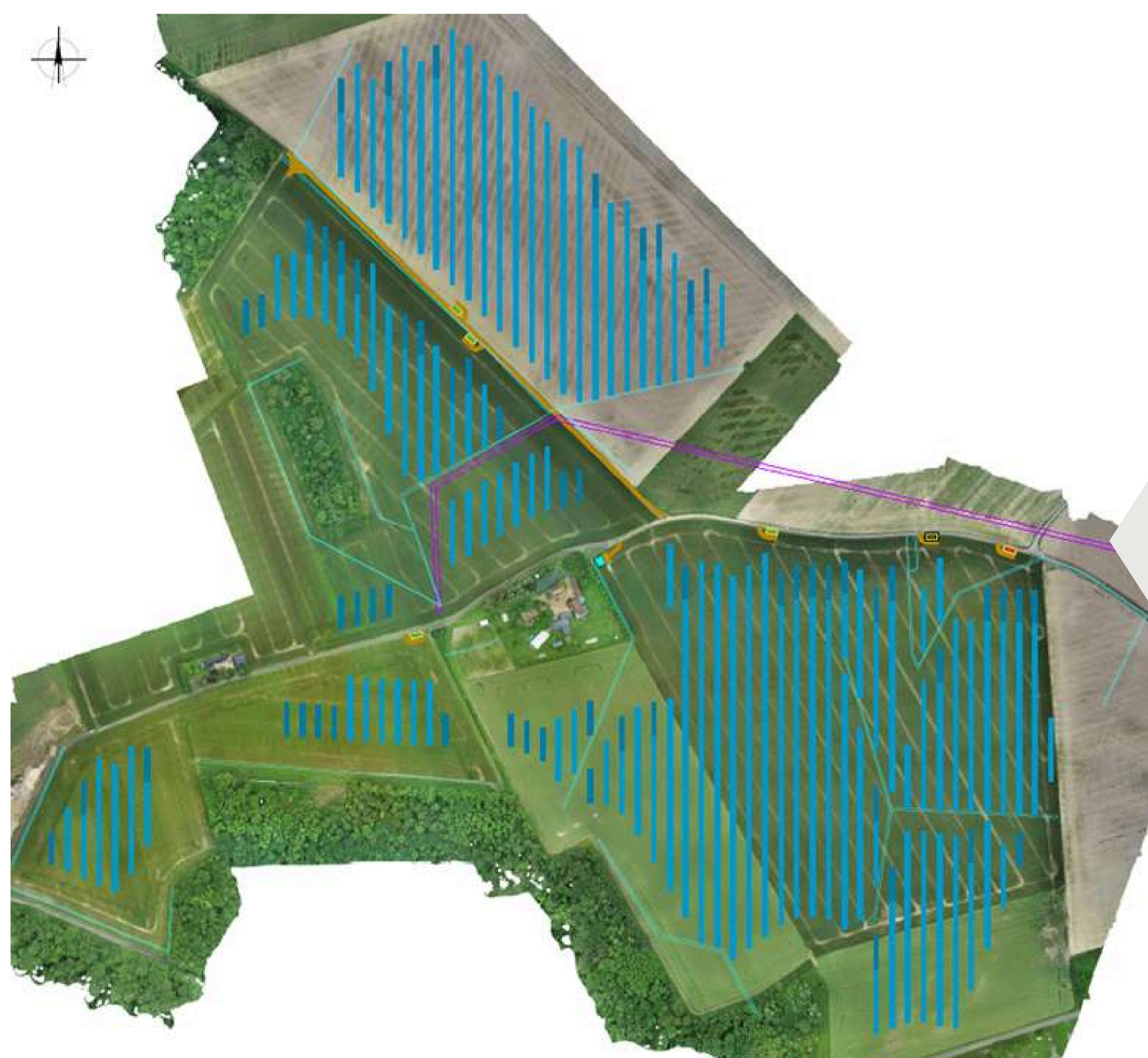
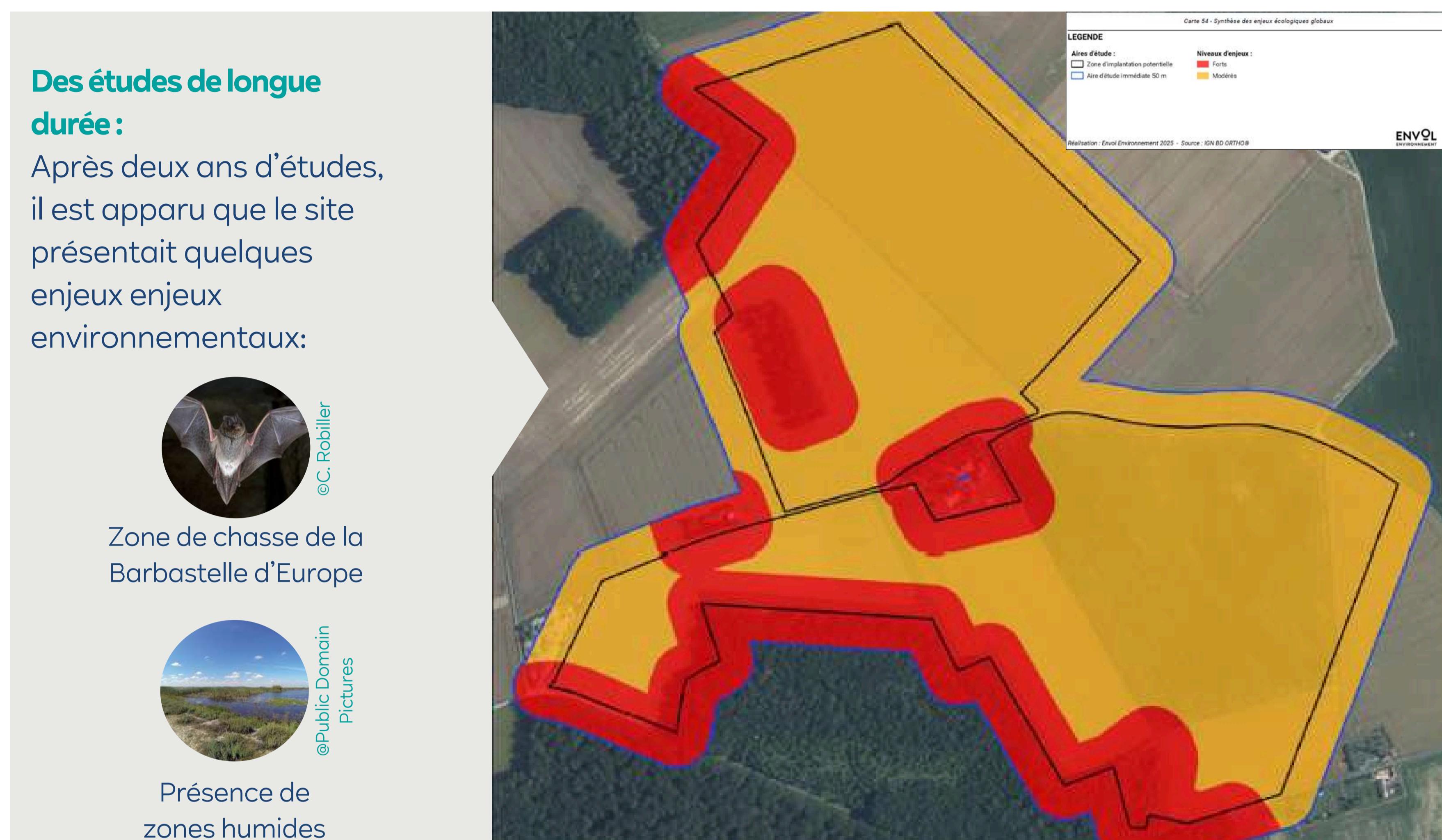


Point de vue 2 : Depuis le bord du parc, vue du hameau de Beauvilliers



Point de vue 3 : Depuis le bourg de Beauvilliers

## Un projet adapté aux enjeux du territoire



### Une implantation qui respecte les enjeux du territoire

Les zones à forts enjeux environnementaux (notamment autour des boisements), ont donc été évitées dans la conception du design de la centrale.

## Des mesures d'évitement et de réduction en faveur du cadre de vie

